

**2GD ETALONS**  
**Société civile**  
**au capital de 3 000 euros**  
**Siège social : Centre d'affaires Espace Performances**  
**Bâtiment N - Espace bleu**  
**35760 SAINT-GREGOIRE**  
**979 613 122 RCS RENNES**

---

**PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE  
DU 02 MARS 2026**

---

Le 02 mars 2026 à 11 heures, les associés de la société 2GD ETALONS, société civile au capital de 3 000 euros, divisé en 3 000 parts de 1 euro chacune, sus-désignée, se sont réunis en Assemblée Générale Extraordinaire, au siège social, sur convocation de la gérance.

Il est établi une feuille de présence signée par les associés présents.

Sont présents :

ECURIE BREIZH D'ESPACE SC,  
représentée par Daniel JEULIN, gérant  
Propriétaire de 1 020 parts sociales

---

GC INVEST SARL,  
représentée par Guy CANU, gérant  
Propriétaire de 990 parts sociales

---

ALHIA GREEN SC,  
représentée par Gilles LEBREUX, gérant  
propriétaire de 990 sociales

---

Seuls associés de la société et représentant en tant que tels la totalité des parts sociales composant le capital de la Société.

L'Assemblée est présidée par la société ECURIE BREIZH D'ESPACE, représentée par Monsieur Daniel JEULIN, en sa qualité de gérant, associée présente et acceptante qui possède le plus grand nombre de part, aucun gérant n'étant associé.

La société JADCO INVEST, gérant non associé, elle-même représentée par Monsieur Daniel JEULIN en qualité de gérant, est présente.

Dès lors, l'Assemblée peut valablement délibérer et prendre ses décisions à la majorité requise.

Le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

### **ORDRE DU JOUR**

---

- Lecture du rapport de la gérance,
- Modification de la dénomination sociale et modification corrélative de l'article 3 des statuts,
- Extension de l'objet social et modification corrélative de l'article 2 des statuts,
- Refonte des statuts,
- Mise à jour des statuts conformément aux dispositions du code des courses au Trot,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée :

- la feuille de présence signée des associés présents et certifiée exacte par le président;
- un exemplaire des statuts de la société ;
- le texte du projet des résolutions qui sont soumises à l'assemblée générale,
- le projet des statuts qui est soumis à l'assemblée générale.

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Il est ensuite donné lecture du rapport de la gérance.

Cette lecture terminée, le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

#### **PREMIERE RESOLUTION**

Modification de la dénomination sociale

---

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de la gérance, décide qu'à compter de ce jour, la dénomination sociale sera **ECURIE ESPACE 2GD** au lieu de **2GD ETALONS**.

En conséquence, l'Assemblée générale décide de modifier l'article 3 des statuts, dont la rédaction est désormais la suivante :

#### **ARTICLE 3 - DENOMINATION SOCIALE**

---

La Société a pour dénomination sociale : **ECURIE ESPACE 2GD**

Le reste de l'article demeure inchangé.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

## **DEUXIEME RESOLUTION**

### Modification de l'objet social

---

L'Assemblée Générale des membres associés, après avoir entendu la lecture du rapport de la gérance, décide (i) d'étendre l'objet social à l'activité de l'exploitation de la carrière de chevaux de courses dont elle peut avoir la disposition, la propriété entière ou partielle ou la location, et, en conséquence, (ii) de modifier l'article 2 des statuts, dont la rédaction est désormais la suivante :

### **ARTICLE 2 - OBJET**

---

La Société a pour objet :

- L'exploitation de la carrière de chevaux de courses dont elle peut avoir la disposition, la propriété entière ou partielle ou la location ;
- L'achat, la vente, la propriété et la gestion d'étalons ou de parts d'étalon appartenant à la société ;
- l'achat, la vente ou la location, le courtage de tous chevaux ou de tous autres animaux ;
- l'achat et la vente de saillies ;
- et plus généralement, la réalisation de toutes opérations se rattachant directement ou indirectement à l'objet social sus-indiqué, pourvu que ces opérations n'affectent pas le caractère civil de la société.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

## **TROISIEME RESOLUTION**

### Refonte des statuts

---

L'Assemblée Générale des membres associés, après avoir entendu la lecture du rapport de la gérance, décide de procéder à une refonte complète des statuts et adopte article par article, puis dans son ensemble, les nouveaux statuts, qui demeureront annexés au présent procès-verbal et régiront désormais la Société.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

## **QUATRIEME RESOLUTION**

### Mise à jour des statuts conformément aux dispositions du code des courses au Trot

---

L'Assemblée Générale des membres associés, après avoir entendu la lecture du rapport de la gérance, décide de mettre les statuts de la Société en conformité avec les dispositions du Code des courses au Trot et de modifier les statuts en conséquence.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

## **CINQUIEME RESOLUTION**

### Pouvoirs en vue des formalités

---

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par le gérant et le président de séance.

Le gérant,  
**JADCO INVEST**  
Daniel JEULIN

---

Le Président de séance,  
**ECURIE BREIZH D'ESPACE**  
Daniel JEULIN

---